



**Direction générale de l'enseignement  
obligatoire et de la pédagogie spécialisée  
(DGEO)**

**Direction psychologie, psychomotricité,  
logopédie en milieu scolaire (DPPLS)**

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

---

# Catalogue des troubles en logopédie

---

## Introduction

Dans le canton de Vaud, la Loi du 1er septembre 2015 sur la pédagogie spécialisée (LPS, BLV 417.31), son règlement d'application du 3 juillet 2019 (RLPS ; BLV 417.31.1) et le concept 360° (DFJC, 2019) définissent le cadre légal et réglementaire pour l'aide aux enfants et élèves en difficultés dans leurs apprentissages et leur développement. Les prestations de logopédie y sont décrites afin de les inscrire dans le système de formation vaudois en complément de ce qui est prévu dans la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO, BLV 400.02) et son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO, BLV 400.02.1), en particulier au chapitre IX.

Comme mentionné dans le Cadre général des prestations PPL (DPPLS, 2022), ce catalogue fait principalement référence aux critères diagnostiques de la CIM-11. Il a été soumis à l'expertise des membres de la Commission de référence pour le domaine d'intervention de la logopédie (CoRefLogo).

## Objet

Ce catalogue a pour but de fournir une base de référence pour l'octroi des prestations de logopédie prévues par la LPS. Il est destiné aux logopédistes du canton de Vaud travaillant en milieu scolaire, dans les établissements de pédagogie spécialisée ainsi qu'aux logopédistes indépendants conventionnés avec l'Etat. Il définit les troubles en logopédie, décrit leurs critères diagnostiques ainsi que les normes de traitement (durée, fréquence).

Deux catégories de troubles seront décrites :

- *Troubles logopédiques* : ce sont les troubles relevant du domaine de la logopédie pour lesquels le logopédiste est habilité et amené à poser un diagnostic (par ex. troubles de l'articulation, troubles du langage, ...)
- *Troubles neurodéveloppementaux, syndromes et déficiences* : ce sont les troubles pour lesquels le diagnostic principal est posé par le corps médical. Dans ce cas, le/les diagnostics logopédiques posés par les logopédistes viennent compléter le diagnostic principal (par ex. TSA, surdité, déficience intellectuelle, ...).

Tous les troubles neurodéveloppementaux, syndromes, déficiences et troubles acquis ne sont pas décrits dans ce document. Dans ce cas, les diagnostics logopédiques posés par les logopédistes viennent compléter le diagnostic principal et devront s'inscrire dans la catégorie « Troubles logopédiques ».

## Utilisation

### Contenu

Dans les tableaux, chaque trouble est précisé en quatre rubriques : une rubrique définition, une rubrique détaillant les critères diagnostiques, une rubrique dite « traitement » indiquant la fréquence et la durée des séances, ainsi que la durée globale des prestations, une rubrique indiquant le ou les financements possibles (LPS, LAMal, voire AI).

### Financement

Le financement par les assurances (LAMal) prévaut le financement par la DGEO-DPPLS (LPS). Si la case AI est cochée, cela signifie que l'AI peut intervenir pour la mise en place de moyens auxiliaires.

## Normes de traitement

Les valeurs indiquées pour la fréquence et la durée des séances (par ex. 40 séances de 45 minutes) sont à comprendre comme des normes valables pour une année. La durée globale de la prestation (par ex. durée : 2 ans) indique le nombre d'années de traitement. Un dépassement des indications de fréquence et durée reste possible mais doit être argumenté. Par ailleurs, pour prolonger la durée globale de la prestation, la demande de renouvellement devra contenir des éléments significatifs indiquant les bénéfices de la thérapie logopédique pour les années qui précèdent et des objectifs détaillés pour la nouvelle période de traitement.

## Code

Pour chaque trouble, un code est indiqué. Ce dernier reprend en principe le code CIM-11. Lorsque le code CIM-11 n'est pas suffisamment discriminant, l'abréviation du trouble est ajoutée à la fin du code.

*Exemple :*

*6A01.0/TA = Trouble du développement des sons de la parole : Troubles articulatoires.*

*6A01.0/TP = Trouble du développement des sons de la parole : Troubles phonologiques.*

## Principes généraux

Avant de diagnostiquer un trouble de la communication, du langage et/ou des apprentissages, il faut s'assurer que les difficultés langagières de l'enfant ne s'inscrivent pas dans un tableau plus général de déficiences sensorielles (par ex. audition, vision) ou neurodéveloppementales, de traumatismes des organes phonateurs ou, de caractéristiques de l'environnement (manque de familiarité avec la langue locale). Si nécessaire, il peut être opportun que des examens médicaux, des bilans psychologiques et/ou psychomoteurs complètent l'évaluation logopédique.

Le bilan logopédique doit contenir des observations cliniques ainsi que des résultats métriques obtenus à l'aide de tests ou de batteries de tests validées scientifiquement. Dans la mesure du possible, la valeur de  $-2\delta$  (écart-type) est la limite admise pour reconnaître l'existence d'un trouble quels que soient les tests ou batteries de tests utilisées. Pour poser un diagnostic, tout ou partie des critères doivent être présents. Les observations cliniques, les résultats métriques et le projet thérapeutique devront être analysés en tenant compte de l'entrave découlant des troubles.

Tout diagnostic est amené à évoluer dans le temps soit naturellement par l'évolution personnelle du jeune, soit par l'évolution de nos connaissances scientifiques. Une évolution ou un changement de diagnostic est possible.

Le bilan logopédique devra décrire les troubles, préciser les entraves qu'ils produisent dans la vie quotidienne du jeune, définir les besoins, les objectifs et les moyens nécessaires.

Les indications de la rubrique « traitement » (fréquence, durée des séances et durée globale des prestations) sont valables pour les mesures ordinaires. Pour les mesures renforcées, les durées peuvent être ajustées en fonction de l'évolution du jeune, des objectifs attendus, d'un projet global d'aide et du contexte.

## Vue d'ensemble

### Troubles logopédiques

Troubles du développement des sons de la parole	Codes CIM 11 / DPPLS	Normes de fréquence et durée (sur une année)	Durée
Troubles de l'articulation	6A01.0 / TA	TA simple : 12 x 30' ou 45' TA complexe : 40 x 30' ou 45'	1 an
Trouble phonologique	6A01.0 / TP	60 x 30' ou 45'	2 ans
Dyspraxie verbale	6A01.0 / DV	80 x 30' ou 45'	Selon évolution
<b>Troubles du développement du langage</b>			
Trouble du développement du langage avec altération du langage réceptif et expressif	6A01.20	80 x 30' ou 45'	3 ans
Trouble du développement du langage avec altération du langage principalement expressif	6A01.21	60 x 30' ou 45'	3 ans
Trouble du développement du langage avec troubles du langage principalement pragmatiques	6A01.22	40 x 30' ou 45'	3 ans
<b>Troubles du développement des apprentissages</b>			
Trouble du développement de l'apprentissages avec atteinte en lecture	6A03.0	40 x 30' ou 45'	3 ans
Trouble du développement de l'apprentissage avec atteinte de l'expression écrite	6A03.1	40 x 30' ou 45'	3 ans
Trouble du développement de l'apprentissages avec atteinte en mathématiques	6A03.2	Isolé : 40 x 30' ou 45' Combiné 6A03.0 / 6A03.1 : 80 x 30' ou 45'	Isolé : 3 ans Combiné : 4 ans
<b>Troubles du développement de la fluidité de la parole</b>			
Trouble du développement de la fluidité de la parole	6A01.1	Jusqu'à 3 ans et demi : 12 x 45' ou 60' Persistants ou acquis : 80 x 45' ou 60'	1an Selon évolution
<b>Troubles de la déglutition</b>			
Troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM) et du contrôle salivaire	DD90.01	40 x 30' ou 45'	1 an
Troubles alimentaires pédiatriques (TAP)	F98.2	40 x 30' ou 45'	Selon évolution
<b>Anomalies structurelles du développement du visage, de la bouche ou des dents.</b>			
Fentes labio-maxillo-palatines	LA4X	60 x 30' ou 45'	Selon évolution
Traumatismes maxillo-faciaux	NA0Z	60 x 30' ou 45'	1 an
<b>Troubles de la voix</b>			
Aphonie / Dysphonie, lésions ou forçage des cordes vocales	MA82.0 / MA82.1	40 x 45'	2 ans
Nasalité (Insuffisance vélo-pharyngée : nasonnement / nasillement)	MA82.2	40 x 45'	2 ans

## Troubles neurodéveloppementaux, syndromes et déficiences

Troubles du spectre de l'autisme			
Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	6A02.0	12 x 30', 45' ou 60'	3 ans
Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel	6A02.1	12 x 30', 45' ou 60'	3 ans
Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel	6A02.2	60 x 30', 45 ou 60'	3 ans
Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et altération du langage fonctionnel	6A02.3	80 x 30', 45' ou 60'	Selon évolution
Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et absence de langage fonctionnel	6A02.5	80 x 30', 45' ou 60'	Selon évolution
Troubles du développement intellectuel			
Trouble du développement intellectuel, léger	6A00.0	40 x 30' ou 45'	3 ans
Trouble du développement intellectuel moyen	6A00.1	40 x 30', 45' ou 60'	3 ans
Trouble du développement intellectuel, grave	6A00.2	80 x 30', 45' ou 60'	3 ans
Trouble du développement intellectuel, profond	6A00.3	80 x 30', 45' ou 60'	3 ans
Trouble du développement intellectuel provisoire	6A00.4	80 x 30', 45' ou 60'	2 ans
Troubles de l'audition			
Surdité légère	AB5x / L	<i>Unilatérale et bilatérale : 20 x 30' ou 45'</i>	3 ans
Surdité moyenne	AB5x / M	<i>Unilatérale : 20 x 30' ou 45' Bilatérale : 40 x 45' ou 60'</i>	3 ans
Surdité sévère	AB5x / S	<i>Unilatérale : 20 x 30' ou 45' Bilatérale : 80 x 45' ou 60'</i>	3 ans Selon évolution
Surdité profonde	AB5x / P	<i>Unilatérale : 20 x 30' ou 45' Bilatérale : 80 x 45' ou 60'</i>	3 ans Selon évolution
Cophose	AB5x / C	<i>Unilatérale : 20 x 30' ou 45' Bilatérale : 80 x 45' ou 60'</i>	3 ans Selon évolution
Tics			
Tics	8A05	40 x 30' ou 45'	Selon évolution

## Troubles logopédiques

### Troubles du développement des sons de la parole

#### Définition

Le trouble du développement des sons de la parole se caractérise par des difficultés d'acquisition, de production et de perception de la parole qui entraînent des erreurs de prononciation :

- en nombre ou en types d'erreurs de parole commises,
- en qualité au point de rendre la parole difficilement intelligible.

#### Diagnostic

Ces erreurs de prononciation :

- apparaissent en dehors des limites de variation normale attendues pour l'âge et le niveau de fonctionnement intellectuel,
- entraînent une intelligibilité réduite,
- affectent considérablement la communication,
- surviennent au début de la période de développement et ne peuvent être expliquées par des variations sociales, culturelles et autres variations environnementales (par exemple, les dialectes régionaux).

Ces troubles ne s'expliquent pas entièrement par une déficience auditive ou une anomalie structurelle ou neurologique.

#### 6A01.0/TA Troubles de l'articulation

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Difficultés dans la production des phonèmes de la langue (dimension phonétique).

(Maillart, 2006 ; deWeck & Marro, 2010)

#### Critères

Production du phonème incriminé impossible ou déformée en isolé. Systématicité (apparaît quel que soit le contexte de production).

Peut-être une omission, une substitution ou une distorsion du phonème concerné. Difficultés non observées à l'écrit.

Si l'enfant est intelligible, on parlera de troubles d'articulation simples.

Si l'enfant est inintelligible, on parlera de troubles d'articulation complexes.

(MacLeod et al. 2011)

#### Traitement

*Troubles simples de l'articulation :*

12 séances de 30' ou 45'  
Durée : 1 an

*Troubles complexes de l'articulation :*

40 séances de 30' ou 45'  
Durée : 1 an

6A01.0/TP Trouble phonologique		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Retard ou troubles dans la production des enchaînements de phonèmes de la langue interférant avec l'intelligibilité du discours ou empêchant la communication orale de messages.</p> <p><i>(deWeck &amp; Marro, 2010 ; Maillart, 2006 ; Wren et al., 2018)</i></p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Pas de problème posé par la production du phonème en isolé (sauf si un trouble d'articulation est également présent).</p> <p>Non-systématicité des erreurs (en fonction du contexte phonologique et de la position dans la séquence verbale du phonème).</p> <p>Présence de processus phonologiques simplificateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la structure des mots (ex. : suppression de syllabes et/ou phonèmes, ajout, ...) → Axe syntagmatique</li> <li>▪ De substitution : touche une classe de phonèmes (ex. : antériorisation, assourdissement, ...) → Axe paradigmatique</li> </ul> <p>Sévérité définie selon deux critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stabilité des erreurs : si les erreurs sont instables, c'est un indicateur de risque.</li> <li>▪ Problèmes perceptifs : si en plus des problèmes expressifs, l'enfant présente des difficultés réceptives (par exemple en discrimination de paires minimales), le pronostic est moins favorable.</li> </ul>	<p><b>Traitement</b></p> <p>60 séances de 30' ou 45'</p> <p>Durée : 2 ans</p> <p>Lorsque le trouble phonologique est associé à un trouble de l'articulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'il s'agit d'un trouble articulaire complexe, alors la durée des traitements peut être cumulée.</li> <li>▪ S'il s'agit d'un trouble articulaire simple, la durée des traitements ne peut pas être cumulée.</li> </ul>
6A01.0/DV Dyspraxie verbale		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Trouble praxique se manifestant par d'importantes difficultés à effectuer les mouvements articulatoires et à les combiner dans la parole. La prosodie est également touchée. Compréhension du langage normale ou peu altérée.</p> <p><i>(Dictionnaire d'orthophonie ; Charron, 2015)</i></p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Erreurs inconstantes dans la production de la même syllabe ou du même mot (affectant les consonnes et les voyelles – transformations).</p> <p>Allongement ou discontinuité des transitions d'un phonème ou d'une syllabe à l'autre.</p> <p>Prosodie inappropriée, perturbation du rythme et de la vitesse de la parole. Nombre d'erreurs augmente avec la longueur du mot ou de l'énoncé.</p> <p>Parole automatique plus aisée que la production sur commande. Langage réceptif meilleur que langage expressif.</p> <p>Hésitations dans le positionnement des articulateurs. Difficulté de coordination des mouvements vélares.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p>80 séances de 30' ou 45'</p> <p>Durée : Selon évolution du trouble</p>

## Troubles du développement du langage

### Définition

Le trouble du développement du langage se caractérise par des déficits persistants dans l'acquisition, la compréhension, la production ou l'utilisation du langage (parlé ou signé), qui surviennent au cours de la période de développement, généralement pendant la petite enfance, et entraînent des limitations importantes dans la capacité de l'individu à communiquer.

### Diagnostic

La capacité de l'individu à comprendre, produire ou utiliser le langage est nettement inférieure à ce qu'on pourrait s'attendre compte tenu de l'âge de l'individu. Les déficits du langage ne s'expliquent pas par un autre trouble neurodéveloppemental ou une déficience sensorielle ou une affection neurologique, y compris les effets d'une lésion cérébrale ou d'une infection.

Un décalage significatif au niveau du lexique, de la morphosyntaxe et/ou du discours, en production et/ou en compréhension est présent et peut impacter significativement les interactions sociales, le bien-être de l'enfant et/ou ses apprentissages scolaires.

Un bilan intellectuel est souhaité, voire indispensable en cas de dépassement de la durée de traitement.

<b>6A01.20 Trouble du développement du langage avec altération du langage réceptif et expressif</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b>	<b>Critères d'intervention</b>	<b>Traitement</b>
Le trouble du développement du langage avec altération du langage réceptif et expressif se caractérise par des difficultés persistantes dans l'acquisition, la compréhension, la production et l'utilisation du langage qui surviennent au cours de la période de développement, généralement pendant la petite enfance.	Le trouble du développement du langage se caractérise par des déficits persistants dans l'acquisition, la compréhension, la production ou l'utilisation du langage (parlé ou signé), qui surviennent au cours de la période de développement, généralement pendant la petite enfance, et entraînent des limitations importantes dans la capacité de l'individu à communiquer.	80 séances de 30', 45' Durée : 3 ans Si apparition ultérieure de troubles développementaux des apprentissages, la durée des traitements peut être cumulée.



<b>6A01.21 Trouble du développement du langage avec altération du langage principalement expressif</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Le trouble du développement du langage avec altération du langage principalement expressif se caractérise par des difficultés persistantes dans l'acquisition, la production et l'utilisation du langage qui surviennent au cours de la période de développement, généralement pendant la petite enfance.	<b>Critères</b> Le trouble du développement du langage avec altération du langage principalement expressif entraîne des limitations importantes dans la capacité de l'individu à communiquer. La capacité de produire et d'utiliser le langage parlé ou signé est nettement inférieure au niveau attendu compte tenu de l'âge et du niveau de fonctionnement intellectuel de l'individu, mais la capacité de comprendre le langage parlé est relativement intacte.	<b>Traitement</b> 60 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans Si apparition ultérieure de troubles développementaux des apprentissages, la durée des traitements peut être cumulée.
<b>6A01.22 Trouble du développement du langage avec troubles du langage principalement pragmatiques</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Le trouble du développement du langage avec altération du langage principalement pragmatique se caractérise par des difficultés persistantes et marquées avec la compréhension et l'utilisation du langage dans des contextes sociaux (par exemple faire des inférences, comprendre l'humour verbal et résoudre des significations ambiguës). Ces difficultés surviennent au cours de la période de développement, généralement pendant la petite enfance. <i>Correspondance : troubles de la communication sociale (pragmatique)</i>	<b>Critères</b> Le trouble du développement du langage avec altération du langage principalement pragmatique entraîne des limitations importantes dans la capacité de l'individu à communiquer. Les capacités langagières pragmatiques sont nettement inférieures au niveau attendu compte tenu de l'âge et du niveau de fonctionnement intellectuel de l'individu, mais les autres composantes du langage réceptif et expressif sont relativement intactes. Ce qualificatif ne doit pas être utilisé si le trouble du langage pragmatique est mieux expliqué par un trouble du spectre de l'autisme ou par des troubles d'autres composantes du langage réceptif ou expressif. Présence de difficultés persistantes dans l'utilisation sociale de la communication verbale et non verbale, se manifestant par certains des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déficiences dans l'utilisation de la communication à des fins sociales.</li> <li>▪ Perturbation de la capacité à adapter sa communication au contexte ou aux besoins de l'interlocuteur.</li> <li>▪ Difficultés à suivre les règles de la conversation et de la narration.</li> <li>▪ Difficultés à comprendre ce qui n'est pas exprimé explicitement ainsi que les tournures figurées ou ambiguës du langage.</li> </ul>	<b>Traitement</b> 40 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans Si apparition ultérieure de troubles développementaux des apprentissages, la durée des traitements peut être cumulée.

## Troubles du développement des apprentissages

### 6A03.0 Trouble du développement de l'apprentissage avec atteinte de la lecture

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Le trouble du développement de l'apprentissage avec atteinte de la lecture se caractérise par des difficultés importantes et persistantes dans l'apprentissage des compétences académiques liées à la lecture, telles que, par exemple, la précision de la lecture des mots, la fluidité de la lecture et la compréhension de la lecture.

#### Critères

Les performances de l'individu en lecture sont nettement inférieures à ce qui serait attendu pour l'âge chronologique et le niveau de fonctionnement intellectuel et entraînent une altération significative du fonctionnement social (vie quotidienne), scolaire ou professionnel de l'individu.

Le trouble du développement des apprentissages avec atteinte de la lecture n'est pas dû à un trouble du développement intellectuel, à une déficience sensorielle (vision ou audition), à un trouble neurologique, à un manque de disponibilité de l'éducation, à un manque de maîtrise de la langue d'enseignement ou à une adversité psychosociale.

#### Traitement

40 séances de 30' ou 45'  
Durée : 3 ans

### 6A03.1 Trouble du développement de l'apprentissage avec atteinte de l'expression écrite

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Le trouble du développement des apprentissages avec atteinte de l'expression écrite se caractérise par des difficultés importantes et persistantes dans l'apprentissage des compétences académiques liées à l'écriture, telles que, par exemple, la précision de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation, ainsi que l'organisation et la cohérence des idées à l'écrit.

#### Critères

Les performances de l'individu en expression écrite sont nettement inférieures à ce qui serait attendu pour l'âge chronologique et le niveau de fonctionnement intellectuel et entraînent une altération significative du fonctionnement social (vie quotidienne), scolaire ou professionnel de l'individu.

Le trouble du développement des apprentissages avec atteinte de l'expression écrite n'est pas dû à un trouble du développement intellectuel, à une déficience sensorielle (vision ou audition), à un trouble neurologique ou moteur, à un manque de disponibilité de l'éducation, à un manque de maîtrise de la langue d'enseignement ou à une adversité psychosociale.

#### Traitement

40 séances de 30' ou 45'  
Durée : 3 ans

6A03.2 Trouble du développement de l'apprentissage avec atteinte en mathématiques		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Le trouble du développement des apprentissages avec atteinte en mathématiques se caractérise par des difficultés importantes et persistantes dans l'apprentissage des compétences académiques liées aux mathématiques ou à l'arithmétique, telles que, par exemple, le sens des nombres, la mémorisation des faits numériques, le calcul précis, le calcul fluide et le raisonnement mathématique précis.</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Les performances de l'individu en mathématiques ou en arithmétique sont nettement inférieures à ce à quoi on pourrait s'attendre pour l'âge chronologique ou de développement et le niveau de fonctionnement intellectuel et entraînent une altération significative du fonctionnement social (vie quotidienne), scolaire ou professionnel de l'individu.</p> <p>Le trouble du développement des apprentissages avec atteinte en mathématiques n'est pas dû à un trouble du développement intellectuel, à une déficience sensorielle (vision ou audition), à un trouble neurologique, à un manque de disponibilité de l'éducation, à un manque de maîtrise de la langue d'enseignement ou à une adversité psychosociale.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p><i>Isolé :</i> 40 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans</p> <p><i>Combiné :</i> 80 séances de 30' ou 45' Durée : 4 ans</p>
<b>Trouble du développement de la fluidité de la parole</b>		
6A01.1 Trouble du développement de la fluidité de la parole		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Le trouble du développement de la fluidité de la parole se caractérise par une perturbation fréquente ou envahissante du flux et du rythme de la parole.</p> <p>Cumul possible avec d'autres troubles du langage.</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>La dysfluente de la parole est persistante dans le temps. Le début de la dysfluente de la parole se produit pendant la période de développement. La fluidité de la parole est nettement inférieure à ce qui serait attendu pour l'âge. Elle est caractérisée par des répétitions et des prolongations de sons, de syllabes, de mots et de phrases, ainsi que par un blocage et un évitement ou des substitutions de mots.</p> <p>La dysfluente de la parole entraîne une altération significative de la communication sociale, personnelle, familiale, sociale, éducative, professionnelle ou d'autres domaines importants du fonctionnement.</p> <p>Elle n'est pas mieux expliquée par un trouble du développement intellectuel, une maladie du système nerveux, une déficience sensorielle, ou une anomalie structurelle, ou un autre trouble de la parole ou de la voix.</p> <p>Répétitions de parties de mots monosyllabiques, de syllabes et de sons (phonèmes) Prolongations de sons. Arrêts et blocages qui donnent l'impression d'un effort.</p> <p>Tensions respiratoires et vocales. Mouvements involontaires du visage ou du corps.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p><i>Troubles de type développemental jusqu'à 3 ans et demi :</i> 12 séances de 45' ou 60' Durée : 1 an</p> <p><i>Troubles de type développemental persistants ou acquis :</i> 80 séances de 45' ou 60' Durée : Selon évolution du trouble</p>

## Troubles de la déglutition

### DD90.01 Troubles orofaciaux myofonctionnels (TOM) et du contrôle salivaire

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Fonction musculaire inappropriée et/ou mauvaises habitudes impliquant la langue, les lèvres, la mâchoire et le visage. Le TOM le plus commun est la propulsion linguale. Lors de la déglutition et/ou de l'articulation, et/ou de la posture de la langue au repos, le TOM peut contribuer au développement non optimal du visage, et au développement/maintien d'une malocclusion et d'un mauvais alignement des dents. Il peut provoquer une récurrence du traitement orthodontique et des problèmes au niveau de l'articulation temporo-mandibulaire.

#### Critères

Présence d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Respiration buccale
- Lèvres hypotoniques
- Protrusion de la langue au repos
- Grimace faciale lors de la déglutition
- Béance antérieure au niveau des dents
- Bruxisme
- Menton en balle de golf
- Difficulté à avaler des pilules
- Troubles articulatoires
- Maux de têtes
- Bavage

#### Traitement

40 séances de 30' ou 45'  
Durée : 1 an

F98.2 Troubles alimentaires pédiatriques (TAP)		<input type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Perturbation de la prise orale des aliments conforme à ce qui est attendu pour l'âge de l'enfant et qui persiste au moins 2 semaines. Difficulté à consommer une alimentation équilibrée d'aliments solides ou de liquides appropriés à son âge pour assurer sa croissance et son développement harmonieux. On distingue le TAP aigu (durée entre 2 semaines et 3 mois) du TAP chronique (au-delà de 3 mois).</p> <p><u>Dysphagie fonctionnelle</u> :</p> <p>Sensation de gêne ou de blocage ressentie au moment de l'alimentation, lors du passage des aliments dans la bouche, le pharynx ou l'œsophage, en l'absence d'anomalie structurelle ou de reflux gastro-œsophagien. Forme extrême : aphagie (impossibilité de déglutir).</p> <p><u>Dysphagie organique</u> :</p> <p>Trouble caractérisé par une difficulté à avaler. La dysphagie organique est classée en deux types distincts : la dysphagie oropharyngée due à un dysfonctionnement du pharynx et du sphincter supérieur de l'œsophage ; et la dysphagie œsophagienne due à un dysfonctionnement de l'œsophage.</p> <p><u>Autres troubles alimentaires pédiatriques</u></p> <p>Par ex. hypersélectivité alimentaire, hyper ou hyposensibilité buccale sans cause organique</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Présence d'un ou plusieurs éléments suivants :</p> <p><u>Comportement</u> : refus de la nourriture solide ou liquide, raidissement du corps, irritabilité ou manque de vigilance, conflits lors des repas, néophobie, interruption des repas, manque d'autonomie alimentaire, etc.</p> <p><u>Fonctionnalité</u> : retard de développement de la motricité et/ou des praxies de la sphère orale, incapacité à gérer en bouche différentes textures, difficulté de succion et/ou de mastication, toux pendant les repas, bavage excessif, nourriture solide ou liquide sortant par le nez, difficulté de coordination de la respiration en mangeant ou en buvant, fausses-routes, infections respiratoires récidivantes.</p> <p><u>Sensorialité</u> : sélectivité alimentaire (textures, couleurs,), désordres sensoriels non alimentaires (p. ex. enfants qui ne supportent pas de toucher certaines textures). Hyper ou hyposensibilité de la sphère orale.</p> <p><u>Signes mixtes</u> : régurgitations, vomissements, allongement de la durée des repas (au-delà de 30 minutes), grimaces, réflexe nauséux, refus de poursuivre le repas, détresse en cas de forçage.</p> <p><u>Exclusion</u> : troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, pica, etc.)</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p>40 séances de 30' ou 45'</p> <p>Durée : Selon évolution du trouble</p>

## Anomalies du visage, de la bouche ou des dents

### LA4x Anomalies structurelles du développement du visage, de la bouche ou des dents.

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Affection due à une anomalie de développement des structures de la bouche pendant la période prénatale.

#### Critères

Cette affection est caractérisée par une fissure qui s'étend sur la lèvre supérieure, la base nasale, la crête alvéolaire ou le palais.

Cette affection peut se manifester par des troubles de la succion ou de la déglutition chez les nouveaux-nés, des otites récurrentes, une hypoacousie de transmission ou des anomalies au niveau de l'incisive latérale maxillaire.

#### Traitement

60 séances de 30' ou 45'  
Durée : Selon évolution du trouble

### NA0Z Traumatismes maxillo-faciaux : Troubles de la déglutition, de la succion, de l'articulation

LPS  Lamal  AI

#### Définition

Traumatismes du crâne et de la face, de différents niveaux de gravité.

#### Critères

Ecart significatif dans les domaines de la déglutition, de l'articulation, de la parole qui entraînent une intelligibilité réduite et affectent considérablement la communication.

#### Traitement

60 séances de 30' ou 45'  
Durée : 1 an

## Troubles de la voix

### MA82.0 Aphonie

LPS  Lamal  AI

### MA82.1 Dysphonie, lésion ou forçage des cordes vocales

#### Définition

L'aphonie est l'incapacité à produire de la voix. Elle est considérée comme plus sévère que la dysphonie. Comme la dysphonie, l'aphonie peut être causée par une fatigue ou une surutilisation de la voix, une blessure, par des anomalies structurelles du larynx ou par des troubles neurologiques dystoniques.

#### Critères

Le niveau d'intelligibilité est significativement réduit et la communication est considérablement affectée.

Cette affection se caractérise par une irritation dans la voix, une gêne du patient, un manque de clarté de la voix, voire également un essoufflement ou un souffle court.

Dans la majorité des cas, la dysphonie aiguë est une conséquence d'une laryngite, d'un épisode de forçage ou de surmenage vocal ou d'une allergie. Elle peut aussi être due à une lésion bénigne des cordes vocales (nodule, polype). Elle se manifeste par de la raucité, un manque de clarté dans la voix, un essoufflement, une gêne du patient.

#### Traitement

40 séances de 45'

Durée : 2 ans

### MA82.2 Nasalité (Insuffisance vélo-pharyngée : nasonnement / nasillement)

LPS  Lamal  AI

#### Définition

La nasalité (ou résonance) désigne la qualité de la voix qui est déterminée par l'équilibre des vibrations sonores dans les cavités buccale, nasale et pharyngée pendant la parole. Une résonance anormale peut se produire lorsqu'il y a une obstruction dans l'une des cavités, provoquant une hyponasalité, ou lorsqu'il y a un dysfonctionnement du vélopharynx, provoquant une hypernasalité. Cette catégorie ne doit être attribuée que lorsque l'hyponasalité ou l'hypernasalité se situe en dehors des limites de la variation normale et entraîne une réduction de l'intelligibilité et affecte de manière significative la communication.

#### Critères

Ecart significatif dans les domaines de résonance qui entraîne une intelligibilité réduite et affecte considérablement la communication.

Incapacité partielle ou totale pour le voile du palais et les parois pharyngées d'assurer une occlusion vélo pharyngée correcte. Il s'ensuit une déperdition d'air par le nez qui peut entamer l'intelligibilité de la parole en créant une rhinolalie ouverte (rhinolalie fermée si passage obstrué), des troubles de la déglutition et de l'alimentation avec reflux des aliments (solides et liquides) par le nez.

#### Traitement

40 séances de 45'

Durée : 2 ans

## II. Troubles neurodéveloppementaux, syndromes et déficiences

<b>Troubles du spectre de l'autisme</b>		
<p>Déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés (299.00), débutant pendant la période du développement, en général à la petite enfance, mais dont les symptômes ne peuvent se manifester que plus tardivement, lorsque les exigences sociales dépassent les capacités limitées.</p> <p>Dyade de critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déficits persistants de la communication verbale et non verbale et de l'interaction sociale réciproque : altération de la capacité à initier et à maintenir une interaction sociale réciproque et une communication sociale</li> <li>▪ Intérêts restreints et/ou conduites répétitives : éventail de schémas restreints, répétitifs et inflexibles du comportement, des centres d'intérêt ou des activités qui sont clairement atypiques ou excessifs pour l'âge et le contexte socioculturel de l'individu</li> </ul> <p>Les déficits sont suffisamment sévères pour provoquer une déficience dans les domaines personnels, familiaux, sociaux, scolaires, professionnels ou d'autres domaines importants du fonctionnement et sont généralement une caractéristique persistante du fonctionnement de l'individu observable dans tous les cadres, même si cela peut varier selon le contexte social, scolaire ou autre. Les personnes atteintes présentent un éventail de capacités et déficits des fonctions intellectuelles et du langage.</p>		
<p><b>6A02.0 Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel</b>    <input checked="" type="checkbox"/> LPS    <input checked="" type="checkbox"/> Lamal    <input type="checkbox"/> AI</p>		
<p><b>Définition</b></p> <p>Toutes les exigences de définition des troubles du spectre de l'autisme sont remplies, le fonctionnement intellectuel et le comportement adaptatif se situent au moins dans la fourchette moyenne.</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Il s'agit d'une légère altération de la capacité de l'individu à utiliser le langage fonctionnel (parlé ou signé) à des fins instrumentales, telles que l'expression des besoins et des désirs personnels, sans déficience intellectuelle.</p> <p>Les difficultés se manifestent par un trouble de l'expression orale (trouble sémantique, trouble de l'informativité, pauvreté des registres pragmatiques, altération de la prosodie, sélectivité lexicale défectueuse), difficultés à initier les relations sociales ou à y répondre (réponses atypiques et inefficaces), des altérations dans l'utilisation de la communication à des fins sociales, une perturbation de la capacité à adapter sa communication au contexte ou aux besoins de l'interlocuteur, des difficultés à suivre les règles de la conversation et de la narration, des difficultés à comprendre ce qui n'est pas exprimé explicitement ainsi que les tournures figurées ou ambiguës du langage.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p>12 séances de 30', 45' ou 60'</p> <p>Durée : 3 ans</p>



<b>6A02.1 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et avec une légère ou aucune altération du langage fonctionnel</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Toutes les exigences de définition pour les troubles du spectre de l'autisme et les troubles du développement intellectuel sont remplies.	<b>Critères</b> Il s'agit d'une légère voire d'aucune altération de la capacité de l'individu à utiliser le langage fonctionnel (parlé ou signé) à des fins instrumentales, telles que l'expression des besoins et des désirs personnels avec présence d'une déficience intellectuelle.  Les difficultés se manifestent par un trouble de l'expression orale (trouble sémantique, trouble de l'informativité, pauvreté des registres pragmatiques, altération de la prosodie, sélectivité lexicale défectueuse), difficultés à initier les relations sociales ou à y répondre (réponses atypiques et inefficaces), des altérations dans l'utilisation de la communication à des fins sociales, une perturbation de la capacité à adapter sa communication au contexte ou aux besoins de l'interlocuteur, des difficultés à suivre les règles de la conversation et de la narration, des difficultés à comprendre ce qui n'est pas exprimé explicitement ainsi que les tournures figurées ou ambiguës du langage.	<b>Traitement</b> 12 séances de 30', 45' ou 60'  Durée : 3 ans
<b>6A02.2 Trouble du spectre de l'autisme sans trouble du développement intellectuel et avec altération du langage fonctionnel</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Toutes les exigences de définition des troubles du spectre de l'autisme sont remplies, le fonctionnement intellectuel et le comportement adaptatif se situent au moins dans la fourchette moyenne.	<b>Critères</b> Il existe une altération marquée du langage fonctionnel (parlé ou signé) par rapport à l'âge de l'individu, l'individu étant incapable d'utiliser plus que des mots simples ou des phrases simples à des fins instrumentales, telles que l'expression de besoins et de désirs personnels.  Les altérations se manifestent par des limitations sévères de la capacité à initier des relations et une réponse minimale aux initiatives sociales provenant d'autrui. Absence de langage verbal ou productions limitées à quelques mots intelligibles principalement pour répondre à des besoins et à des approches sociales très directes.	<b>Traitement</b> 60 séances de 30', 45' ou 60'  Durée : 3 ans

<b>6A02.3 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et altération du langage fonctionnel</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>6A02.5 Trouble du spectre de l'autisme avec trouble du développement intellectuel et absence de langage fonctionnel</b>		
<b>Définition</b> Toutes les exigences de définition pour les troubles du spectre de l'autisme et les troubles du développement intellectuel sont remplies.	<b>Critères</b> Il y a une altération marquée du langage fonctionnel (parlé ou signé) par rapport à l'âge de l'individu, l'individu étant incapable d'utiliser plus que des mots simples ou des phrases simples à des fins instrumentales, telles que l'expression de besoins et de désirs personnels.  Les altérations se manifestent par des limitations sévères de la capacité à initier des relations et une réponse minimale aux initiatives sociales provenant d'autrui. Absence de langage verbal ou productions limitées à quelques mots intelligibles principalement pour répondre à des besoins et à des approches sociales très directes.	<b>Traitement</b> 80 séances de 30', 45' ou 60' Durée : Selon évolution du trouble
<b>Troubles du développement intellectuel</b>		
Retards importants et spécifiques de développement du langage, de la communication et/ou des apprentissages.		
<b>6A00.0 Trouble du développement intellectuel, léger</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Le trouble léger du développement intellectuel est une affection apparaissant au cours de la période de développement caractérisée par un fonctionnement intellectuel et un comportement adaptatif significativement inférieurs à la moyenne qui sont environ deux à trois écarts-types en dessous de la moyenne, sur la base de tests standardisés administrés individuellement ou par des indicateurs comportementaux comparables lorsque les tests standardisés ne sont pas disponibles.	<b>Critères</b> Les personnes présentent des difficultés dans l'acquisition et la compréhension de concepts linguistiques complexes et de compétences académiques.  La plupart maîtrisent les activités de base en matière de soins personnels, domestiques et pratiques.  Les personnes atteintes d'un trouble léger du développement intellectuel peuvent généralement atteindre une vie et un emploi relativement indépendants à l'âge adulte, mais peuvent avoir besoin d'un soutien approprié.	<b>Traitement</b> 40 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans

<b>6A00.1 Trouble du développement intellectuel moyen</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Le trouble modéré du développement intellectuel est une affection apparaissant au cours de la période de développement caractérisée par un fonctionnement intellectuel et un comportement adaptatif significativement inférieurs à la moyenne qui sont environ trois à quatre écarts-types en dessous de la moyenne, sur la base de tests standardisés administrés individuellement ou par des indicateurs comportementaux comparables lorsque les tests standardisés ne sont pas disponibles.</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Le langage et la capacité d'acquisition des compétences académiques des personnes atteintes d'un trouble modéré du développement intellectuel varient mais se limitent généralement aux compétences de base.</p> <p>Certains peuvent maîtriser les soins personnels de base, les activités domestiques et pratiques.</p> <p>La plupart des personnes concernées ont besoin d'un soutien considérable et constant pour parvenir à une vie indépendante et à un emploi à l'âge adulte.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p>40 séances de 30', 45' ou 60'</p> <p>Durée : 3 ans</p>
<b>6A00.2 Trouble du développement intellectuel, grave</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<p><b>Définition</b></p> <p>Le trouble grave du développement intellectuel est une affection apparaissant au cours de la période de développement, caractérisée par un fonctionnement intellectuel et un comportement adaptatif significativement inférieurs à la moyenne qui se situent à environ quatre écarts-types ou plus en dessous de la moyenne, sur la base de tests standardisés administrés individuellement ou par des indicateurs comportementaux comparables lorsque les tests standardisés ne sont pas disponibles.</p>	<p><b>Critères</b></p> <p>Les personnes affectées présentent un langage et une capacité d'acquisition de compétences académiques très limités.</p> <p>Ils peuvent également avoir des déficiences motrices et ont généralement besoin d'un soutien quotidien dans un environnement supervisé pour des soins adéquats, mais peuvent acquérir des compétences de base en matière d'auto-soins grâce à une formation intensive.</p> <p>Les troubles graves et profonds du développement intellectuel sont différenciés exclusivement sur la base des différences de comportement adaptatif car les tests d'intelligence standardisés existants ne peuvent pas distinguer de manière fiable ou valide les individus dont le fonctionnement intellectuel est inférieur au 0,003e centile.</p>	<p><b>Traitement</b></p> <p>80 séances de 30', 45' ou 60'</p> <p>Durée : 3 ans</p>

<b>6A00.3 Trouble du développement intellectuel, profond</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Le trouble du développement intellectuel dit « profond » est un état qui apparaît au cours de la période de développement et qui se caractérise par un fonctionnement intellectuel et un comportement adaptatif nettement inférieurs à la moyenne, d'environ quatre écarts-types ou plus en dessous de la moyenne, sur la base de tests convenablement normalisés et administrés individuellement ou d'indicateurs comportementaux équivalents lorsque les tests normalisés ne sont pas disponibles.	<b>Critères</b> Les personnes affectées possèdent des capacités de communication très limitées et la capacité d'acquérir des compétences académiques est limitée aux compétences concrètes de base. Ils peuvent également avoir des déficiences motrices et sensorielles concomitantes et nécessitent généralement un soutien quotidien dans un environnement supervisé pour des soins adéquats. Les troubles graves et profonds du développement intellectuel sont différenciés exclusivement sur la base des différences de comportement adaptatif car les tests d'intelligence standardisés existants ne peuvent pas distinguer de manière fiable ou valide les individus dont le fonctionnement intellectuel est inférieur au 0,003e centile.	<b>Traitement</b> 80 séances de 30', 45' ou 60' Durée : 3 ans
<b>6A00.4 Trouble du développement intellectuel provisoire</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Le trouble du développement intellectuel dit « provisoire » est attribué lorsqu'il existe des preuves d'un trouble du développement intellectuel mais que l'individu est un nourrisson ou un enfant de moins de quatre ans ou qu'il n'est pas possible de procéder à une évaluation valide du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif en raison de troubles sensoriels ou des déficiences physiques (par exemple, la cécité, la surdité prélinguale), des déficiences motrices ou de communication, des problèmes de comportement graves ou des troubles mentaux et comportementaux concomitants.	<b>Critères</b> Moins de 4 ans. Suspicion d'atteinte du développement intellectuel.	<b>Traitement</b> 80 séances de 30', 45' ou 60' Durée : 2 ans

## Troubles de l'audition

Uni- ou bilatérale - Atteinte d'une ou des deux oreilles, moyennes et/ou internes, affectant la reconnaissance des sons, en particulier les sons de la parole et du langage. Le diagnostic est pluridisciplinaire et médical.

<b>AB5x/L Surdit� légère</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Perte de 21 à 40 dB	<b>Critères</b> Peu d'impact sur le développement du langage, mais légères difficultés de discrimination auditive, troubles articulatoires possibles, impact sur le langage écrit.	<b>Traitement</b> <i>Unilatérale et bilatérale</i> : 20 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans
<b>AB5x/M Surdit� moyenne</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Perte de 41 à 70 dB	<b>Critères</b> Acquisition spontanée mais imparfaite du langage oral, troubles très variables.	<b>Traitement</b> <i>Unilatérale</i> : 20 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans  <i>Bilatérale</i> : 40 séances de 45' ou 60' Durée : 3 ans
<b>AB5x/S Surdit� sévère</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>Définition</b> Perte de 71 à 90 dB	<b>Critères</b> La parole ne peut être discriminée sans support visuel, possible trouble phonologique, trouble articulatoire, retard de développement du lexique, de la syntaxe et de la morphosyntaxe, conséquences sur le développement du langage écrit.	<b>Traitement</b> <i>Unilatérale</i> : 20 séances de 30' ou 45' Durée : 3 ans  <i>Bilatérale</i> : 80 séances de 45' ou 60' Durée : Selon évolution du trouble

<b>AB5x/P Surdit� profonde</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>D�finition</b> Perte de 91 � 120 dB	<b>Crit�res</b> Pas de d�veloppement langagier sans appareillage et prise en charge logop�dique, cons�quences sur le d�veloppement du langage �crit.	<b>Traitement</b> <i>Unilat�rale :</i> 20 s�ances de 30' ou 45' Dur�e : 3 ans <i>Bilat�rale :</i> 80 s�ances de 45' ou 60' Dur�e : Selon �volution du trouble
<b>AB5x/C Cophose</b>		<input checked="" type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>D�finition</b> Perte de plus de 120 dB	<b>Crit�res</b> Pas de d�veloppement langagier sans appareillage et prise en charge logop�dique, cons�quences sur le d�veloppement du langage �crit.	<b>Traitement</b> <i>Unilat�rale :</i> 20 s�ances de 30' ou 45' Dur�e : 3 ans <i>Bilat�rale :</i> 80 s�ances de 45' ou 60' Dur�e : Selon �volution du trouble
<b>Tics</b>		
<b>8A05 Tics</b>		<input type="checkbox"/> LPS <input checked="" type="checkbox"/> Lamal <input type="checkbox"/> AI
<b>D�finition</b> Troubles caract�ris�s par des mouvements brefs, soudains et r�p�titifs (tics moteurs) ou des �nonc�s (tics phoniques ou vocaux) qui sont temporairement r�primables et sont g�n�ralement pr�c�d�s d'une forte envie d'effectuer le tic.	<b>Crit�res</b> Tensions respiratoires, respiration � des moments inappropri�s lors de la parole. Mouvements involontaires du visage ou du corps (syncin�sies). Tensions vocales. Interjections excessives. Les crit�res persistent dans le temps (plus de 6 mois) et entra�nent une anxi�t� ou des limitations de l'efficacit� de la communication, de l'interaction sociale, de la r�ussite scolaire.	<b>Traitement</b> 40 s�ances de 30' ou 45' Dur�e : Selon �volution du trouble